



## SOMMAIRE

Pages

Point 22 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite)	
b) Autres rapports du Conseil de sécurité .....	623
Point 121 de l'ordre du jour :	
Statut d'observateur pour la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies .....	635
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social	
Rapport de la Troisième Commission (première partie) .....	636

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

*En l'absence du Président, M. Ålgård (Norvège), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite) :**

**b) Autres rapports du Conseil de sécurité**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, nous examinerons tout d'abord le point 22 de l'ordre du jour : "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies". Dans le document A/10261, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Un projet de résolution a été distribué sous la cote A/L.764. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3368 (XXX)].*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter nos sincères félicitations et de souhaiter une cordiale bienvenue aux Nations Unies à la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

4. Conformément à l'accord conclu avec les présidents des groupes régionaux, j'inviterai d'abord le représentant de l'Australie, puis le Président du Con-

seil de tutelle, ensuite le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et enfin les présidents des divers groupes à s'adresser à l'Assemblée.

5. Je donne donc la parole au représentant de l'Australie.

6. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Par décision unanime de l'Assemblée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et, au nom du Gouvernement et du peuple australiens, je présente nos sincères félicitations et j'adresse une chaleureuse bienvenue à ce pays ami et voisin. Nous sommes en effet heureux de compter maintenant la Papouasie-Nouvelle-Guinée parmi les Membres de cette grande organisation, et nous nous félicitons tout particulièrement de voir le Premier Ministre, M. Michael Somare, assis dans cette salle aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre dans quelques instants la voix de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

7. C'est en raison des anciennes relations entre nos deux pays que la délégation australienne a l'honneur et le plaisir de parler en premier en cette heureuse occasion. Mais, aujourd'hui, le fait important, ce n'est pas l'histoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais son statut, établi, de pays souverain et indépendant. En fait, l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance *de jure* le 16 septembre n'a été que la déclaration formelle d'une situation *de facto* qui durait depuis longtemps. La transition vers l'autonomie et l'indépendance a été régulière et s'est faite sans heurt. Cette évolution a été encouragée et supervisée par les Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle et du Comité spécial de la décolonisation. Par conséquent, la recommandation du Conseil de sécurité du 22 septembre 1975 a été chaleureuse et unanime.

8. Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l'égard de toutes les délégations qui ont souvent fait référence, dans les déclarations qu'elles ont faites dans le cadre de la discussion générale, au rôle joué par l'Australie pour aider le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à mettre au point ses institutions politiques libres et à prendre les dernières mesures conduisant à l'accession à l'indépendance et à son entrée dans la communauté mondiale.

9. Les Australiens sont mieux placés que quiconque pour apprécier les éminentes qualités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que Membre de l'ONU. Cet archipel, d'une beauté si spectaculaire, se trouve en effet situé près des côtes australiennes. Si les premiers contacts entre nos peuples étaient motivés par la stratégie ou le commerce, le zèle missionnaire ou la simple curiosité scientifique, au fil des années, ils se sont

transformés en un ensemble de relations riches de respect et d'amitié, de coopération et d'intérêt mutuel. Nous avons l'intention d'approfondir ces relations, pour en faire une association durable de paix qui transcende les différences culturelles. Nous espérons que cette évolution continuera d'être facilitée de par l'utilisation d'un langage commun. Nous espérons simplement qu'un trop fort accent australien ne fera pas obstacle aux contacts internationaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

10. Depuis plusieurs années, mon gouvernement a essayé d'accélérer et de corriger, par des mesures constructives, le développement lent et déséquilibré des premières périodes. Mais c'est avant tout le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lui-même qui, par ses propres efforts, a créé dans son propre territoire ce nouvel Etat, ce qui lui a permis de prendre avec fierté sa place parmi les Membres de l'ONU.

11. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà fait preuve non seulement de sa détermination de maintenir la paix, mais de ses possibilités en la matière, aussi bien pour ce qui est de ses affaires intérieures que de ses relations internationales. Les dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait montre — parfois dans des circonstances difficiles — de qualités de patience et de tolérance et ils ont prouvé leur volonté d'aboutir à un accord. Ces qualités, en fait, trouvent leurs racines profondes dans la tradition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, que le Premier Ministre a qualifiée de "façon de vivre mélanésienne". C'est ma façon de vivre qui rejette la victoire éphémère du vote en faveur de l'harmonie continue du consensus.

12. Nous sommes certains que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'acquittera de bonne foi des obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Cette certitude est renforcée par la possibilité que nous avons eue d'apprécier la qualité de la diplomatie de ce pays. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'ONU jouera sans aucun doute un rôle important au sein de l'Organisation. Les représentants de ce pays ont déjà participé activement aux travaux du Conseil de tutelle et également aux négociations sur le droit de la mer. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant qu'observateur à la récente session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à Genève, a apporté une contribution importante à la rédaction des articles concernant les Etats-archipels et les pêcheries. Nous avons eu un exemple plus récent encore, le mois dernier, immédiatement après l'indépendance, de la contribution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le domaine juridique international. Alors même que les fêtes de célébration de l'indépendance battaient leur plein, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a montré son sens de la responsabilité juridique internationale en présentant promptement au Secrétaire général une déclaration sur la succession d'Etats en matière de traités.

13. En ce qui concerne les affaires régionales, les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont déjà montré leurs possibilités d'action dans les réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique [CESAP] et du Forum du Pacifique Sud, aussi bien que dans les négociations avec la Com-

munauté économique européenne et le Commonwealth des nations.

14. Cette attitude de responsabilité adoptée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est d'autant plus appréciée par l'Australie qu'inévitablement nos deux pays devront discuter de questions semblables à celles qui se posent principalement entre Etats voisins. Dès maintenant, il nous faut régler certains problèmes résultant de l'accession à l'indépendance. Mais nous sommes sûrs que nous pourrions toujours traiter ces problèmes sans allonger la liste des questions à l'ordre du jour de cette assemblée. En fait, nous espérons que l'Australie a appris quelque chose de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour ce qui est du règlement des problèmes à la manière mélanésienne et que cette expérience aura servi même à l'ONU.

15. En bref, l'Australie envisage une étroite association avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sein des Nations Unies, car nous connaissons bien ce pays, ses dirigeants et sa population. Ma délégation est donc particulièrement heureuse d'ajouter ses souhaits de bienvenue aux souhaits universels qui ont déjà été adressés à ce nouveau Membre.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil de tutelle.

17. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Il est rare que le Président du Conseil de tutelle ait l'occasion, du haut de cette tribune, d'adresser un salut fraternel à son éminent collègue, le Président de l'Assemblée générale. J'ai donc une très grande satisfaction à saisir aujourd'hui cette occasion de féliciter notre Président.

18. Au nom du Conseil de tutelle, j'ai le grand plaisir de souhaiter une bienvenue chaleureuse à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. La Nouvelle-Guinée a été pendant près de 29 ans Territoire sous tutelle des Nations Unies. Pendant tout ce temps, des relations étroites se sont nouées entre notre Organisation et ce territoire. Les Nations Unies n'ont pas envoyé moins de neuf missions de visite dans la région; chacune de ces missions a présenté des rapports détaillés et constructifs sur le progrès politique, économique et social du territoire. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé aux activités du Conseil de tutelle lors des derniers examens annuels de la situation dans le Territoire. Les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne sont pas des étrangers aux Nations Unies; ils connaissent leurs activités et les objectifs qu'elles poursuivent.

19. Avec l'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les objectifs du système international de tutelle auront été atteints dans 10 des 11 territoires sous tutelle qui existaient à l'origine. A mon avis, cela démontre clairement à quel point le système international de tutelle a été utile et constructif. Cela souligne le rôle important joué par les Nations Unies au cours des trois dernières décennies, en aidant les territoires sous tutelle à obtenir leur indépendance nationale et à prendre la place qui leur revient de droit parmi les Etats souverains du monde.

20. En tant que président en exercice du Conseil de tutelle, j'ai eu l'honneur, le mois dernier, de diriger une délégation du Conseil qui a participé aux fêtes

de célébration de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby. J'ai été également présent, avec mes collègues du Conseil de tutelle et du Comité spécial de la décolonisation et M. Tang Ming-chao, secrétaire général adjoint aux affaires de tutelle, en tant qu'invités officiels, aux célébrations locales d'indépendance à Wabag dans le district d'Enga, dans la région des hautes terres occidentales. Bien que notre groupe n'ait passé que quelques jours en Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons été très impressionnés par la beauté extraordinaire de ce pays et surtout par la chaleureuse et généreuse hospitalité de son peuple.

21. Tout au long de ces célébrations, j'ai eu le plaisir de constater que le drapeau australien était abaissé et non pas déchiré; c'est ce que m'ont fait remarquer d'éminentes personnalités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cela, sans aucun doute, constitue un hommage considérable rendu à l'Australie et, au nom des membres du Conseil de tutelle, je voudrais une fois encore féliciter ce pays de sa coopération et des efforts qu'il a déployés pour faire face aux responsabilités qui lui incombaient aux termes de l'Accord de tutelle de 1946.

22. Puis-je également féliciter très chaleureusement le Gouverneur général de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sir John Guise, le Premier Ministre, M. Michael Somare et ses collègues du Cabinet qui ont si habilement et si intelligemment mené leur pays à l'indépendance, de la façon efficace et habile dont ils ont guidé leur pays jusqu'à l'appartenance aux Nations Unies. Je félicite tout spécialement M. Somare de sa présence ici, aujourd'hui, et me réjouis de l'occasion qui m'est ainsi offerte de le remercier personnellement de la généreuse hospitalité que son gouvernement m'a accordée ainsi qu'à mes collègues du Conseil, au cours de notre visite.

23. Je voudrais également adresser quelques mots de remerciements à M. Tei Abal, le chef de l'opposition au Parlement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'à l'administration du district et à la population de Wabag et des montagnes voisines pour la réception touchante et mémorable que nous avons reçue. Cette réception démontre s'il en était besoin un esprit d'amitié de leur part à l'égard des représentants de l'Organisation et un sentiment de gratitude envers leur ancien tuteur, l'ONU.

24. Je sais que le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant qu'ancien pupille de l'ONU, considère qu'il a un droit spécial aux services des Nations Unies au moment où il doit faire face à la tâche immense d'édifier une société nouvelle et prospère qui, cependant, ne négligera pas ce qu'il y a de meilleur dans ses anciennes traditions. J'espère que l'Organisation ne le décevra pas.

25. Ceci termine ma déclaration en tant que président du Conseil de tutelle. J'aimerais maintenant ajouter quelques mots au nom du Gouvernement britannique. Le membre le plus nouveau et le plus jeune de notre délégation — et comme nous sommes dans l'Année internationale de la femme, je suis heureux de pouvoir dire qu'il s'agit d'une femme — faisait remarquer hier qu'après les divergences de vues occasionnelles exprimées au cours de la discussion générale, il lui serait fort agréable de rédiger un rapport sur un point où l'harmonie ne saurait manquer

de prévaloir. Ma délégation est extrêmement heureuse de s'associer aux sincères félicitations et à l'accueil chaleureux réservé à la nouvelle nation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au moment de son admission en tant que Membre de l'ONU. La présence de la Papouasie-Nouvelle-Guinée parmi nous et sa participation aux activités de la communauté internationale est un événement important et un pas nécessaire vers l'objectif de l'universalité des Nations Unies.

26. Le Royaume-Uni salue tout particulièrement la venue sur la scène internationale d'un nouveau membre du Commonwealth avec lequel nous avons des liens historiques et avec lequel, nous l'espérons, nous développerons des liens toujours plus étroits dans l'avenir. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a un rôle à jouer dans les affaires du Pacifique du Sud-Ouest, région du monde où mon pays continue d'avoir des intérêts et des responsabilités. Nous espérons continuer à être étroitement associés à notre nouveau partenaire. Nous attendons avec un plaisir tout particulier la visite prochaine de M. Michael Somare à Londres, où il peut être sûr d'être chaleureusement accueilli.

27. Je voudrais également ajouter combien mon gouvernement apprécie le rôle joué par l'Australie en sa qualité de puissance administrante. En tant que puissance coloniale avec une grande expérience — en fait, certains diraient, une trop grande expérience — nous admirons la façon dont l'Australie a su passer des relations coloniales à des relations entre pays libres et indépendants.

28. Je termine en renouvelant les meilleurs vœux de mon gouvernement au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous accueillons chaleureusement le nouvel Etat indépendant et souverain parmi nous et nous attendons la contribution précieuse qu'il ne manquera pas d'apporter aux délibérations ici. Nous souhaitons à la Papouasie-Nouvelle-Guinée succès et prospérité au moment où elle entame la grande tâche d'édifier une nation prospère et unie.

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

30. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une profonde satisfaction que je prends la parole pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sein de l'Organisation. Je le fais en tant que Président du Comité spécial.

31. L'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée le mois dernier et son admission à l'ONU aujourd'hui constituent une victoire importante non seulement pour le peuple de ce nouveau pays, mais, en fait, pour toutes les forces de la liberté et de l'indépendance. L'Organisation des Nations Unies, qui a une responsabilité particulière pour ce territoire sous tutelle, est tout à fait fondée à se réjouir de cet événement. En effet, le triomphe du peuple de ce pays pacifique représente une victoire nouvelle pour les buts et les principes de la Charte de l'Organisation. La liberté et l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée renforcent notre liberté collective. Le Comité spécial de la décolonisation, qui a toujours appuyé la

lutte du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'autodétermination et l'indépendance est particulièrement heureux de voir apparaître ce nouvel Etat en tant que nation souveraine et indépendante et de le voir assumer aujourd'hui ses responsabilités en tant que Membre de plein droit de la communauté internationale. Je suis sûr qu'en raison de leur propre engagement dans le processus de décolonisation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les membres de l'Assemblée ne considéreront pas qu'il est présomptueux de notre part de dire que le Comité spécial de la décolonisation envisage l'indépendance de ce pays comme sa propre victoire.

32. La libération des nations et leur admission à l'ONU est toujours une source de joie et d'inspiration. Mais l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a une signification supplémentaire que nous ne devons pas perdre de vue. Tout comme la libération du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, dont les représentants ont déjà été accueillis et acclamés par nous, l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son appartenance à l'ONU sont une grande récompense pour l'Organisation à un moment où nous commémorons son trentième anniversaire et le quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

33. Cette occasion solennelle d'aujourd'hui nous rappelle, s'il en était besoin, que s'il y a la volonté d'un peuple et l'appui des Nations Unies, le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations peut être rapidement réduit à n'être plus qu'un vestige du passé, c'est en fait ce qui se passe. Il n'est donc pas exagéré de dire que les occasions de cette nature nous incitent à redoubler d'efforts en vue de la liquidation finale du colonialisme. Le fait que le Conseil de tutelle n'aura bientôt plus aucune utilité et que le Comité spécial travaille rapidement à sa propre liquidation est un fait dont nous devons tous être fiers. Au moment où nous accueillons au sein des Nations Unies la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous devons donc multiplier les efforts pour accélérer ce processus, afin que la communauté internationale puisse mettre fin, une fois pour toutes à l'anachronisme qu'est la servitude coloniale.

34. Comme nous le savons tous, l'indépendance politique marque seulement la fin d'une phase de la lutte d'un peuple. Avec elle, une phase nouvelle et souvent plus difficile commence. C'est la période de l'indépendance économique. Cela est tout aussi vrai dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il n'y a aucun doute dans mon esprit sur le fait que personne n'en est plus conscient que le Premier Ministre, M. Somare et ses collègues qui, par leur direction dynamique, ont réussi à mener leur nation jusqu'à son statut actuel. Mais alors qu'ils devront faire face à de nouveaux défis, le peuple et les dirigeants de cette nouvelle nation auront besoin — et ils ont le droit de s'y attendre — non seulement de la sympathie de la communauté internationale, mais aussi et surtout de son soutien actif. J'espère donc sincèrement que la famille des Nations Unies fera de son mieux pour jouer un rôle catalyseur en appuyant les efforts de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

35. Je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas hommage ici au Gouvernement australien, ancienne

autorité administrante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le rôle du Gouvernement australien, lorsqu'il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que puissance administrante, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a été, à maintes reprises, salué aussi bien au Comité spécial qu'à l'Assemblée. Je n'insisterai donc pas sur ce point. J'aimerais cependant dire, pour le procès-verbal, qu'en ma qualité de président du Comité spécial pendant les quatre dernières années, j'ai toujours été très frappé par l'attitude extrêmement positive du Gouvernement australien. Sa complète coopération avec le Comité spécial dans ce domaine a été exemplaire. Je ne doute pas que sa façon d'aborder le problème a beaucoup aidé non seulement les Nations Unies à assumer leurs responsabilités à propos de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais en fait, aidé à créer des conditions favorables dans le Territoire, facilitant ainsi les efforts du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans sa lutte pour la libre détermination et l'indépendance.

36. Suivant l'exemple de mon éminent collègue, le Président du Conseil de tutelle, je conclurai par quelques remarques au nom de mon gouvernement.

37. La Tanzanie est particulièrement fière d'avoir été à même d'appuyer au Conseil de sécurité la demande d'admission à l'ONU de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'avoir réaffirmé cette position aujourd'hui.

38. Je salue le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par l'intermédiaire de son dirigeant distingué, le Premier Ministre, M. Michael Somare, présent aujourd'hui parmi nous et à qui nous souhaitons une chaleureuse bienvenue. Mon gouvernement, qui a déjà eu le privilège de contacts à divers niveaux avec le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est convaincu que les relations de mon pays avec eux seront étroites et amicales. Nous serons heureux de collaborer avec la délégation de cet Etat, en cette organisation même et dans d'autres instances internationales. Les occasions n'en manqueront certainement pas, puisque nos deux pays sont membres du Commonwealth.

39. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Koweït, président du groupe asiatique.

40. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale a tout dernièrement salué l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. En ma qualité de président du groupe asiatique pour le mois d'octobre, je souhaite la bienvenue dans notre organisation à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est un honneur pour moi que d'être en cette heureuse occasion le porteparole de l'Asie.

41. Nous nous réjouissons de pouvoir dire que le processus de décolonisation, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'est déroulé dans l'ordre et de façon pacifique. Si l'on entrave l'évolution, la réforme révolutionnaire devient inévitable. L'Australie a bien compris cette vérité première lorsque, en tant que puissance administrante, elle a transféré progressivement les pouvoirs gouvernementaux au peuple de la Papouasie-

Nouvelle-Guinée, de sorte que le pays a pu devenir nation indépendante par des moyens pacifiques. Nous félicitons sans réserve l'Australie de sa politique éclairée. Il convient aussi de louer le Comité spécial de ses efforts inlassables pour parachever la décolonisation. A notre avis, d'autres puissances administrantes devraient suivre l'exemple de l'Australie, admettre que de nouvelles forces sont apparues dans le monde, avoir le courage d'accepter les changements inévitables et la sagesse de mettre au point des formules susceptibles d'amener une évolution pacifique. Sinon les forces inexorables de l'histoire prévaudront et les puissances coloniales devront battre en retraite devant la vague de libération, d'autodétermination et de souveraineté nationale.

42. Nous félicitons également les Nations Unies d'avoir réussi à rendre l'Organisation plus représentative de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la Papouasie-Nouvelle-Guinée aura beaucoup à contribuer aux travaux des Nations Unies. Elle viendra renforcer les rangs du groupe des soixante-dix-sept et participera à l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous comprenons tous que si la paix est indivisible, la prospérité l'est aussi. La paix n'est pas une notion négative; la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais l'existence d'une harmonie véritable entre tous les membres de la famille internationale. Quand chaque homme, chaque femme et chaque enfant, quelle que soit sa race, sa religion ou sa nationalité d'origine, se verra garantir le droit de vivre dans la liberté l'existence que ses dons lui permettent, alors, et alors seulement, le monde connaîtra la paix. Pour que ce droit fondamental soit acquis, il faut d'abord qu'il y ait autodétermination et indépendance. En accueillant parmi nous la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous réaffirmons notre foi en les droits de l'homme, en la dignité et en la valeur de la personne humaine. De même, nous renforçons la cause de la sécurité internationale, car l'indépendance et la liberté sont les piliers de la paix fondée sur la justice et l'ordre moral.

43. Pour toutes ces raisons, les membres du groupe asiatique voient dans cette admission une occasion de se réjouir. C'est un moment triomphal et solennel. Triomphal parce qu'il reste très peu de vestiges du colonialisme dans le monde aujourd'hui, solennel parce que l'indépendance n'est que le début d'une ascension longue et ardue, le commencement d'un processus qui cimentera l'indépendance politique et le progrès économique et social, qui permettra la collaboration avec d'autres pays dans l'intérêt de la paix partout dans le monde et du développement économique et social.

44. Pour conclure, je félicite chaleureusement la Papouasie-Nouvelle-Guinée de son grand exploit, je lui souhaite bonne chance au nom du groupe asiatique et la bienvenue au sein de la communauté internationale et du groupe des soixante-dix-sept, où elle travaillera à l'instauration de ce nouvel ordre économique international que nous souhaitons tous et au triomphe de la paix fondée sur une justice véritable.

45. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Dahomey, qui va parler au nom du groupe des Etats africains.

46. M. ADJIBADÉ (Dahomey) : C'est avec une réelle satisfaction et une grande joie que je m'acquiesce d'une tâche somme toute agréable, celle de saluer, au nom du groupe africain, que je préside ce mois-ci, et au nom du Gouvernement dahoméen l'entrée au sein de l'ONU de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Etat devenu indépendant le 16 septembre dernier et dont le Conseil de sécurité, réuni le 22 septembre, a recommandé l'admission à l'Assemblée générale.

47. En approuvant par acclamation les recommandations du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale vient d'offrir à l'ONU la chance de faire un pas de plus vers son objectif d'universalité. Il est vrai qu'une certaine délégation, pour étayer certaine thèse artificiellement conçue, n'a pas hésité à déclarer, dans cette enceinte même, que l'universalité n'est inscrite en aucun endroit de la Charte des Nations Unies. A cette délégation, on serait tenté de répondre qu'il est facile de démontrer n'importe quoi, même à partir de prémisses fausses, surtout si elles sont fondées sur des conceptions politiques erronées. Mais le propos du groupe africain aujourd'hui n'est pas d'entrer dans une nouvelle polémique avec qui que ce soit, ni de rouvrir un débat suspendu.

48. Aussi, revenant au cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais dire que, pour le groupe africain, dont l'écrasante majorité des membres est constituée de pays relativement nouveaux dans le concert des nations, l'admission d'un nouveau Membre au sein de l'ONU ne peut constituer qu'une source de fierté et de réconfort. Le groupe africain ne peut que se féliciter du cheminement heureux grâce auquel ce territoire du Pacifique est passé du statut de Territoire sous tutelle à celui de territoire autonome par l'Acte du Papua-Nouvelle-Guinée, 1949-1973, avec son propre gouvernement assisté par les Autorités australiennes. La cordialité des relations entre la Puissance administrante et le Territoire sous tutelle ainsi que la sincérité avec laquelle la première a tenu à accomplir de façon loyale son mandat ont permis au gouvernement du Territoire d'élaborer une constitution sur la base de l'indépendance et reflétant les besoins et aspirations propres du pays.

49. Ce n'est donc pas une surprise que le Conseil de tutelle, à sa quarante-deuxième session, le 29 août 1975 [voir A/10004, chap. V, sect. C], ait souscrit à la résolution 3284 (XXIX) de l'Assemblée générale sur la question du Papua-Nouvelle-Guinée, surtout aux paragraphes de son dispositif qui se lisent comme suit :

"1. Décide, en accord avec la Puissance administrante, qu'à la date à laquelle le Papua-Nouvelle-Guinée deviendra indépendant l'Accord de tutelle pour le territoire de la Nouvelle-Guinée, approuvé par l'Assemblée générale le 13 décembre 1946, cessera d'être en vigueur;

"2. Prie la Puissance administrante d'informer le Secrétaire général de la date à laquelle le Papua-Nouvelle-Guinée accédera à l'indépendance et où l'Accord de tutelle cessera d'être en vigueur."

50. En fixant, d'un commun accord avec les autorités de Papua-Nouvelle-Guinée, la date de l'indépendance de ce territoire au 16 septembre et en informant le Secrétaire général, l'Australie ne pouvait donner, de l'avis du groupe africain, un meilleur exem-

ple de sa sincérité dans la stricte exécution de son mandat en application des résolutions de l'ONU. Il s'agit là d'un acte à méditer par certaines puissances coloniales impénitentes qui doivent comprendre que point n'est besoin de recourir à des affrontements armés avant de négocier une indépendance dans l'honneur.

51. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser au Gouvernement et au peuple australiens les sincères félicitations du groupe africain pour la manière courtoise, sincère et digne dont ils ont exécuté les termes du mandat qui leur a été confié et ont respecté les aspirations des peuples du Territoire sous leur administration.

52. Je voudrais me tourner vers nos frères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour leur exprimer les chaleureuses félicitations du groupe africain pour leur accession à l'indépendance, pour leur admission au sein de l'ONU, et adresser nos vœux de plein succès à la nouvelle nation et de prospérité au Gouvernement et au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

53. Je terminerai en disant qu'en admettant au sein de l'Organisation la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Assemblée générale vient d'administrer la meilleure preuve que les admissions en son sein ne sont en aucune façon sélectives. C'est pourquoi nous osons espérer que très bientôt, les réactions de rancœur qui poussent une grande puissance à bloquer, grâce à la tyrannie de la minorité unitaire par le jeu du veto, l'entrée à l'ONU de deux pays qui méritent que trop leur place au sein de l'Organisation, se tairont bientôt et que cette injustice sera vite réparée.

54. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

55. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une source de grande satisfaction pour nous que d'être les témoins de la naissance de nouveaux Etats indépendants en ce trentième anniversaire de la création de l'ONU et quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est la preuve incontestable des résultats acquis à la suite de la détente internationale, du renforcement des mouvements de libération nationale et des efforts faits par les Etats Membres dans le processus d'élimination des derniers vestiges du système colonial.

56. En admettant la Papouasie-Nouvelle-Guinée — un autre pays qui est devenu indépendant après l'entrée au sein de notre organisation du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe — au cours de la présente session, l'Assemblée générale a fait un pas de plus vers l'universalité de l'Organisation.

57. Le principe et la pratique de l'universalité se seraient dessinés plus nettement encore dans l'Organisation si le veto des Etats-Unis ne nous avait pas privés de saluer également la venue dans nos rangs des représentants de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam en cette heureuse occasion.

58. C'est pour moi une grande satisfaction que de saluer, au nom du groupe des Etats d'Europe orien-

tales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'occasion de son admission à l'ONU et d'exprimer nos vœux les meilleurs au peuple et au Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans leurs efforts vers le développement et le progrès sur tous les plans.

59. Les efforts de la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour affirmer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance font depuis de longues années l'objet d'un point à l'ordre du jour des différents organismes des Nations Unies, et en particulier aux séances du Conseil de tutelle et du Comité spécial de la décolonisation. Parmi les Etats Membres de l'ONU, les représentants des pays socialistes ont proclamé, en tant que l'un des plus importants principes régissant leur politique étrangère, leur ferme détermination politique de rechercher la liquidation complète du système colonial et d'apporter un appui inconditionnel à la lutte des peuples pour l'indépendance.

60. Nous sommes convaincus que la journée du 16 septembre 1975, date de l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance, marquera le début d'une ère nouvelle dans la vie politique, économique et sociale de ce pays qui compte une population de 3 millions d'habitants.

61. Au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, j'aimerais adresser une fois de plus nos vœux les meilleurs et les plus cordiaux au peuple et au Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'occasion de son accession à l'indépendance, au moment où leur pays vient de se joindre à la famille des Nations Unies, et je tiens à assurer leurs représentants que nous sommes disposés à coopérer avec eux de manière étroite et amicale dans l'intérêt de la mise en œuvre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine au nom du groupe des Etats d'Amérique latine.

63. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, que l'Argentine a l'honneur de présider ce mois-ci, j'ai le privilège de souhaiter une chaleureuse bienvenue au sein de notre organisation à la jeune République de Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'Amérique latine qui, dans les heures les plus difficiles de l'Organisation, s'est toujours trouvée à l'avant-garde du combat, appuyant et encourageant le droit des peuples à éliminer toutes les formes et toutes les séquelles du colonialisme, tient aussi à être parmi les premiers à saluer l'avènement d'un nouvel Etat indépendant qui, aujourd'hui, prend parmi nous la place qui lui revient légitimement.

64. Nous nous réjouissons de voir que l'entreprise amorcée il y a bientôt deux ans par l'octroi de l'autonomie a été couronnée rapidement et heureusement, le 16 septembre dernier, par l'accession de l'ancien territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance au sein de la communauté des nations libres et souveraines. Nous nous félicitons aussi de constater que cette transition s'est faite dans la paix et dans l'harmonie, grâce à une coopération et à une compréhension fructueuse entre les dirigeants autochtones et les représentants de la Puissance administrante.

65. Enfin, nous nous félicitons du rôle exemplaire de l'Australie qui s'est identifiée de manière totale aux buts et principes des Nations Unies et s'est fidèlement et efficacement acquittée des importantes responsabilités que lui avait confiées l'Assemblée générale.

66. La venue aux Nations Unies de tout nouvel Etat nous rapproche davantage de cet objectif d'universalité auquel nous aspirons tous si vivement pour l'Organisation. L'Assemblée, qui compte maintenant 142 membres à part entière, représente pratiquement tous les peuples du monde.

67. Cependant, il reste beaucoup à faire encore avant que cet idéal ne devienne réalité absolue. Des situations coloniales comportant de flagrantes injustices persistent par suite du refus de certains Etats d'abandonner leurs politiques et leurs pratiques anachroniques d'oppression. L'occasion est propice pour nous de réaffirmer notre volonté de contribuer activement et de façon agissante au processus de décolonisation. Ce processus constitue un des impératifs de notre époque et a, personne n'en saurait douter aujourd'hui, un caractère irréversible.

68. Je ne saurais conclure sans redire aux représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée la satisfaction des pays latino-américains de les voir travailler à leurs côtés à nos tâches si importantes. Nous sommes certains que, grâce à leur dévouement et à leurs efforts, ils apporteront une contribution positive aux travaux des Nations Unies et, à cette fin, nous leur offrons la promesse de notre coopération pleine et entière.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

70. Le baron von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que dernier orateur pour les groupes régionaux, il m'est difficile de ne pas répéter ce qui a déjà été dit et c'est pourquoi je vais m'efforcer d'être bref.

71. C'est pour moi un grand honneur, en même temps qu'un agréable devoir, en tant que président en exercice du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, de souhaiter la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à féliciter le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son approche pragmatique et pacifique vers l'indépendance, ainsi que pour la manière dont il a organisé son administration avant d'accomplir ce pas important. L'attitude positive dont a fait preuve le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en ce qui concerne la coopération internationale confirme ma conviction que la présence de ce pays à l'ONU sera fort précieuse pour l'Organisation.

72. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion de féliciter l'Australie, en tant qu'ancienne puissance administrante, pour sa politique exemplaire de décolonisation. Si cet exemple avait été suivi par d'autres, le monde se serait vu épargner de nombreux et difficiles problèmes qui ont retenu l'attention des Nations Unies depuis des décennies.

73. Le nouvel Etat de Papouasie-Nouvelle-Guinée est sur le point d'assumer de nouvelles tâches et de

nouvelles responsabilités dont, j'en suis certain, son peuple saura s'acquitter avec courage. Sur cette route vers un avenir heureux, les membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats seront pour le nouvel Etat des partenaires dignes de confiance.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe libyenne qui va prendre la parole au nom du groupe des Etats arabes.

75. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai l'honneur et le plaisir, en ce moment historique, de souhaiter la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant que cent quarante-deuxième Membre de l'Organisation des Nations Unies. J'adresse également mes félicitations au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour avoir obtenu l'indépendance de son pays, proclamée le 16 septembre dernier, et être devenu Membre de l'organisation internationale. Je m'acquitte de ce devoir au nom des Etats membres de la Ligue des Etats arabes, ainsi qu'au nom de l'Organisation de libération de la Palestine qui est également membre de la Ligue des Etats arabes.

76. L'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son admission à l'ONU constituent un pas de plus vers la libération totale du colonialisme et sa liquidation dans le monde entier, à laquelle nous aspirons tous et que nous espérons voir se réaliser le plus rapidement possible. C'est également un pas de plus vers l'universalité de cette organisation, et nous espérons que d'autres peuples, qui sont encore privés de leurs droits d'être admis à notre organisation, y parviendront très rapidement.

77. L'admission de ce nouvel Etat aux Nations Unies doit être considérée, sans aucun doute, comme un nouvel appui aux forces démocratiques éprises de paix, de liberté et de progrès, et une consolidation de la position du tiers monde ainsi que du groupe des soixante-dix-sept.

78. En cette occasion, j'ai le plaisir d'exprimer notre gratitude au Conseil de tutelle pour les efforts constructifs qu'il a accomplis afin d'aider le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à édifier son indépendance et à exercer sa souveraineté.

79. Je félicite également les divers autres organes des Nations Unies, en particulier le Comité spécial de la décolonisation qui a fait des efforts louables à cet égard.

80. Qu'il me soit permis également de féliciter l'Australie pour sa collaboration avec le Conseil de tutelle et les divers autres organes des Nations Unies, ce qui a permis d'aboutir à cette fin heureuse.

81. Au nom des Etats arabes, je réitère nos souhaits de bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée; nous nous engageons à lui accorder notre appui et notre coopération, soit au sein de cette organisation, soit dans le contexte de la Ligue des Etats arabes, ou bien encore dans le cadre de nos relations avec ce pays.

82. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE].

83. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi à la fois un plaisir et un privilège de pouvoir, au nom des délégations des pays

de l'ANASE — la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et l'Indonésie — féliciter la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous approchons du quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous notons avec une vive satisfaction le progrès rapide réalisé dans le processus de décolonisation. Ce processus a rapproché l'Organisation de l'objectif d'universalité qui constitue l'une des conditions les plus importantes de son fonctionnement efficace.

84. Au début de la présente session, nous avons accueilli avec beaucoup de joie et de satisfaction trois nouveaux Etats Membres : la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Aujourd'hui, c'est avec un plaisir tout spécial que les pays d'Asie, avec les autres Membres de l'ONU, accueillent chaleureusement un nouveau Membre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre proche voisin, au moment où il vient prendre parmi nous la place qui lui revient de droit. Nous sommes certains que notre nouveau voisin indépendant jouera bientôt un rôle important dans les affaires de la région du Pacifique sud, de même que dans celles de la région du Sud-Est asiatique, et participera à nos délibérations et à nos efforts pour assurer le progrès et le bien-être de nos peuples. Nous sommes convaincus que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant que Membre à part entière de l'ONU, participera d'une manière constructive aux travaux tendant à rechercher des solutions aux problèmes généraux auxquels nous avons à faire face. Les délégations des pays d'Asie attendent avec impatience d'avoir l'opportunité de travailler étroitement et fructueusement avec les représentants des nouveaux Etats Membres, dans l'ensemble du système des Nations Unies.

85. Les pays de l'ANASE sont heureux de reconnaître, à cette occasion, la contribution importante apportée par le Gouvernement australien, la Puissance administrante, contribution qui a permis le progrès du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée vers la liberté et l'indépendance. L'Australie a donné la preuve qu'elle était très sensible aux besoins du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et a montré qu'elle était prête à y répondre, méritant ainsi la reconnaissance de la communauté internationale dans son ensemble et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lui-même.

86. Je voudrais maintenant parler au nom du Gouvernement et du peuple indonésien, Etant donné que nous partageons une frontière commune, les peuples de nos deux nations ont de nombreux liens étroits, tant ethniques que culturels, qui forment la base d'une approche harmonieuse des problèmes qui nous sont communs. Le Gouvernement indonésien a reconnu ce fait lorsqu'il a établi un consulat général à Port Moresby, il y a plus d'un an, et qu'il l'a récemment transformé en ambassade. Lorsque le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a célébré son indépendance, le 16 septembre, l'Indonésie a eu le privilège d'envoyer une délégation spéciale qui a participé aux cérémonies dans la capitale, Port Moresby. Cette délégation comprenait le Président de la Cour suprême, en tant que représentant spécial du président Suharto,

et le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Malik. Ils étaient accompagnés de groupes culturels et artistiques qui prirent part aux festivités et partagèrent la joie de nos frères et sœurs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pendant son séjour, la délégation indonésienne a eu l'occasion d'observer de près l'esprit et la volonté du peuple face à son avenir en tant que nation indépendante. Elle a également noté le progrès accompli par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sous la direction du Premier Ministre, M. Somare, pour encourager le développement de sa société dans tous ses aspects et pour renforcer les liens d'unité, d'intégrité territoriale et d'objectifs communs qui sont essentiels à la survie du nouveau pays et à son développement en tant qu'Etat indépendant. L'Indonésie croit fermement que le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée poursuivra ce progrès dans tous les domaines.

87. En terminant, au nom des délégations des pays de l'ANASE, je voudrais une fois de plus adresser les plus chaleureux souhaits de bienvenue aux représentants du nouvel Etat Membre de l'Organisation et leur souhaiter plein succès dans leur participation à nos travaux.

88. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Fidji, Ratu Sir Penaia Ganilau, vice-premier ministre de Fidji.

89. Ratu Sir Penaia GANILAU (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : L'accession à l'indépendance, le 16 septembre dernier, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été un événement fort bien accueilli à Fidji. Nous étions représentés aux célébrations de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par notre Gouverneur général et par notre Premier Ministre. Aujourd'hui, j'ai le grand plaisir et l'honneur de représenter le Gouvernement et le peuple fidjiens pour souhaiter la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée en cette occasion historique de son admission à l'ONU. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre, M. Michael Somare, et aux membres de sa délégation.

90. Fidji jouit depuis très longtemps de relations extrêmement étroites et chaleureuses avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nos liens, qui ont été forgés dans un passé éloigné, n'ont cessé de se renforcer depuis l'apparition du christianisme dans notre partie du monde, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle et demi. En plus de notre association à la chrétienté, nous avons également tout au long des années coopéré dans les domaines médical, culturel, économique et de l'éducation. En dehors de leurs relations bilatérales, les deux pays sont également membres de la Commission du Pacifique Sud et du Forum du Pacifique Sud; nous participons pleinement aux activités liées à ces organes régionaux.

91. En raison de notre association étroite, le Gouvernement et le peuple fidjiens ont constaté avec admiration et satisfaction les progrès politiques, sociaux et économiques constants réalisés en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et plus particulièrement au cours des 10 dernières années. Des faits remarquables se sont produits, notamment en matière d'éducation, dans le secteur économique et en ce qui concerne la prise de conscience politique du peuple, malgré de nom-

breux facteurs importants tels que les différences régionales, les caractéristiques géographiques extrêmement difficiles et les rivalités politiques, qui sont les aspects normaux d'une société démocratique. Pour toutes ces réalisations remarquables, il faut rendre hommage au peuple et, en particulier, à ses dirigeants. Ils sont fort bien représentés ici aujourd'hui par leur dévoué et infatigable Premier Ministre, ainsi que par les autres membres de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

92. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit le plus jeune Membre de l'Organisation mondiale, ses dirigeants ne sont pas jeunes sur le plan de la sagesse, car mener un pays, dans des circonstances très difficiles, de l'état colonial à l'autonomie et à l'indépendance totale pour devenir enfin Membre de l'ONU exige une grande sagesse, des qualités d'homme d'Etat et une grande maturité politique. En raison de leur expérience fructueuse pour concilier les différences régionales dans la tâche du développement, je suis certain que les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée commenceront bientôt à apporter une contribution utile aux travaux des Nations Unies.

93. Je m'empresse d'exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'excellent rôle joué par l'ancienne autorité administrante, l'Australie, qui a su guider les progrès politique et économique en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous avons admiré l'approche bien planifiée, patiente et systématique adoptée par les gouvernements successifs en Australie, qui ont su encourager, former, guider et aider les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à réaliser leur indépendance. A cet égard, nous ne devons pas oublier de mentionner la remarquable contribution apportée par les fonctionnaires australiens et autres, qui ont tant contribué à faire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ce qu'elle est aujourd'hui. En passant, nous devons aussi mentionner le concours apporté par le Conseil de tutelle, le Comité spécial de la décolonisation et le personnel de l'ONU qui a servi la cause de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec dévouement et persévérance.

94. L'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée nous apporte ce plaisir tout particulier qu'une voix de plus de notre région à moitié oubliée devra maintenant se faire entendre dans cette organisation mondiale pour soutenir ce qui est juste et s'opposer à toutes les injustices. Nous adressons à tous ces représentants nos meilleurs vœux, alors qu'ils prennent la place qui leur revient de droit dans l'Organisation mondiale.

95. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

96. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation japonaise tire une immense satisfaction de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale. En tant que nation de l'Asie et du Pacifique, nous sommes extrêmement heureux de la décision unanime d'admettre à l'ONU le nouvel Etat indépendant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

97. En cette occasion historique et heureuse, c'est pour moi un grand honneur et un privilège d'adresser, au nom du Gouvernement et du peuple japonais, nos félicitations les plus sincères au Gouvernement et au

peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour leur admission à l'Organisation mondiale.

98. Je suis particulièrement heureux que le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Michael Somare, qui a si brillamment préparé l'accession de son peuple à l'indépendance, soit présent parmi nous en cette occasion mémorable. Nous voudrions lui adresser directement nos félicitations à l'occasion de l'admission de son pays à l'ONU et nos meilleurs vœux de succès dans l'édification de la nation. Si le Premier Ministre veut bien excuser une allusion personnelle, j'aimerais rappeler que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'apprécier ses grandes qualités au cours des dernières fonctions que j'ai assumées avant de venir aux Nations Unies. Nous sommes tous certains que, sous sa direction éclairée, ce nouvel Etat indépendant préservera son unité nationale, fera progresser la nation et favorisera le bien-être du peuple.

99. L'accession, le 16 septembre, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance, suivie si rapidement et si heureusement de son admission dans cette famille des nations, constitue une réalisation remarquable qui est un hommage à la façon réussie dont fonctionne le système de tutelle des Nations Unies. Ma délégation souhaite exprimer sa profonde appréciation au Conseil de tutelle, dont le Président est en ce moment M. Murray, du Royaume-Uni, au Comité spécial de la décolonisation qui est actuellement présidé par M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, et aux autres organes de l'ONU qui ont aidé de façon si remarquable à la naissance de ce nouvel Etat.

100. Ma délégation souhaite dire particulièrement au Gouvernement australien combien elle apprécie la manière loyale et dévouée dont il s'est acquitté, en tant que puissance administrante, des responsabilités que lui avaient confiées les Nations Unies.

101. Les bonnes relations existant entre l'Australie et le nouvel Etat ont été encore soulignées par le généreux programme d'aide que l'ancienne puissance administrante a mis en œuvre pour aider au progrès économique et sociale rapide du pays.

102. Il devrait aller sans dire que le Japon, en tant que voisin dans le Pacifique, se réjouit de voir cette nouvelle nation prendre la place qui lui revient dans la communauté des nations. Il est également significatif que les mesures prises par l'Assemblée générale, ont rapproché les Nations Unies de leur but d'universalité véritable et nous assure que la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux travaux des Nations Unies les renforceront dans leurs fonctions, notamment dans le domaine de la décolonisation. Pour la région du Pacifique, c'est un progrès important vers l'avènement d'une ère pacifique et prospère fondée sur la souveraineté égale et des avantages égaux pour tous les Etats de la région.

103. Le Gouvernement et le peuple japonais ont déjà donné un accueil chaleureux au plus jeune des Etats nouvellement indépendants. Avant même l'indépendance, le Japon avait établi, en janvier dernier, un consulat général à Port Moresby en vue de promouvoir des relations amicales et une coopération étroite.

104. En cette heureuse occasion, je voudrais terminer en assurant l'Assemblée générale que le Gouvernement et le peuple japonais souhaitent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer les liens entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et notre propre pays, et

pour développer dans le meilleur des sens des relations de bon voisinage. Ma délégation attend donc beaucoup d'une coopération étroite avec la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans des efforts communs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies, afin d'aider à réaliser un monde où la paix et la prospérité prévaudront pour toute l'humanité. Nous sommes extrêmement heureux du fait que la Papouasie-Nouvelle-Guinée joue déjà un rôle constructif et remarquable dans la promotion de la coopération régionale dans cette région en tant que membre du Forum du Pacifique sud. Son indépendance et son entrée à l'ONU permettront maintenant à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'étendre davantage des activités dans le domaine international, favorisant ainsi la stabilité et le bien-être des peuples de la région pacifique.

105. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde.

106. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est vraiment très heureuse de pouvoir, au nom du Gouvernement indien, souhaiter la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cent quarante-deuxième Membre de l'ONU. En outre, nous avons la chance d'avoir aujourd'hui parmi nous le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Michael Somare. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays avec lequel l'Inde entretient des liens depuis plusieurs années dans le domaine de l'éducation et nous attendons avec impatience l'établissement de relations diplomatiques avec ce pays de façon à développer une coopération réciproque dans tous les domaines.

107. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue Territoire sous tutelle internationale il y a quelque 55 ans, en 1920 et, depuis la création de l'Organisation, les Nations Unies ont veillé à son administration et surveillé son destin politique. Avec la fin de la tutelle des Nations Unies et l'apparition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que pays indépendant et souverain, les Nations Unies et la Papouasie-Nouvelle-Guinée entrent dans une ère de nouvelles relations.

108. On pourrait bien se demander ce que sont les nouvelles obligations de l'ONU à l'égard de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec la fin de leur tutelle. On pourrait répondre à cela que les Nations Unies sont tenues, par 55 ans de liens historiques, de continuer à fournir à la Papouasie-Nouvelle-Guinée l'aide et la coopération dont elle a besoin pour assurer son développement économique et social. Les liens qui ont été forgés entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la communauté mondiale et l'Australie au cours des 55 années de tutelle internationale sont tels qu'ils ne peuvent que se renforcer avec l'avènement de l'indépendance.

109. L'évolution politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée vers l'indépendance a été quelque peu à l'écart du courant principal qui se manifestait ailleurs par des mouvements de libération nationale. En un sens, cela est unique, et l'Australie, Puissance administrante, a joué un rôle progressif dans la réalisation des objectifs de la tutelle. Ma délégation souhaite féliciter le Gouvernement australien, et tout autant le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour les progrès rapides et remarquables qui ont été réalisés notamment au cours des 20 dernières années et pour la

manière pacifique dont le pouvoir a été transféré au Gouvernement et au peuple de ce pays.

110. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un grand pays, riche en ressources naturelles; c'est un pays en développement à l'avenir brillant. Il devra sans doute connaître les difficultés habituelles communes à tous les pays nouvellement indépendants. Ma délégation, qui lui souhaite la bienvenue, comprend parfaitement les aspirations de son peuple et l'assure de sa sympathie et de son appui dans son développement futur. Nous félicitons le Premier Ministre et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et formons des vœux pour l'avenir de leur pays et de leur peuple.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

112. M. STANBURY (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation canadienne s'est associée avec plaisir à nombre d'autres délégations pour parrainer le projet de résolution concernant l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'ONU. Nous accueillons chaleureusement le Premier Ministre de ce pays et sa délégation.

113. Le Gouvernement canadien applaudit aux progrès soutenus qu'a connus ce pays au cours des dernières années : d'abord l'autonomie, et maintenant l'autodétermination et l'indépendance. Nous désirons féliciter le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée des progrès qu'ils ont accomplis jusqu'à maintenant; nous sommes convaincus qu'ils continueront dans cette voie pour édifier une nation forte et unie. Nous tenons également à rendre hommage au Gouvernement australien qui, au cours des 20 dernières années, a diligemment travaillé, en collaboration avec la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à pourvoir le pays des institutions, de l'infrastructure et des cadres nécessaires pour qu'il assume son rôle de nouvelle nation indépendante. L'ONU doit tirer une grande fierté et une grande satisfaction du fait que l'Accord de tutelle a facilité l'avènement pacifique d'une nation dont les perspectives d'un développement socio-économique stable sont excellentes.

114. Le Gouvernement canadien a détaché avec plaisir un représentant spécial aux fêtes qui ont marqué l'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby, le 16 septembre, et il attend la conclusion prochaine des discussions formelles qui établiront des relations diplomatiques entre nos deux pays. Certains liens nous unissent déjà; par exemple, des dizaines de jeunes diplômés canadiens travaillent depuis plusieurs années avec les Papouans-Néo-Guinéens à divers projets sociaux et économiques. Nous prévoyons une coopération croissante entre nos deux pays sous de nouvelles formes et nous comptons sur l'épanouissement soutenu de ces liens de famille qui nous unissent en tant que pays du bassin du Pacifique, en tant que membres du Commonwealth et en tant que Membres de l'ONU.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

116. M. TEMPLETON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé à prendre la parole en cette heureuse occasion en tant que repré-

sentant d'un pays voisin de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le Pacifique Sud.

117. Dans son allocution pleine de sagesse et de sensibilité le Premier Ministre adjoint de Fidji a fait remarquer, le 8 octobre, à l'Assemblée [2380<sup>e</sup> séance, par. 42 à 95], que le Pacifique Sud n'était pas très bien connu des Membres de l'ONU. Il a fait ressortir que, depuis 1961, la région avait connu de profonds changements politiques, des changements qui ont tous eu lieu en fonction d'un processus constitutionnel pacifique. J'aime à penser que cette volonté d'apporter les changements nécessaires d'une façon pacifique, dans un esprit de compréhension mutuelle et de consensus, est une des caractéristiques principales, une des données saillantes de la façon dont on envisage les choses dans cette région du Pacifique.

118. Depuis 1961, cinq pays du Pacifique Sud — le Samoa-Occidental, Fidji, Nauru, Tonga et, aujourd'hui, la Papouasie-Nouvelle-Guinée — ont acquis l'indépendance. D'autres pays insulaires du Pacifique Sud ont exercé l'autodétermination sous les auspices des Nations Unies et ont opté pour l'autonomie complète.

119. Dans le Pacifique Sud, le mot "voisin" revêt un sens particulier. Bien que nous soyons séparés par des vastes distances dans l'océan Pacifique, nous sommes liés par le sentiment d'un objectif commun, par une détermination de travailler ensemble pour la paix et la prospérité dans notre région, par un désir de nous aider mutuellement dans le développement de nos ressources, par un souci d'empêcher le Pacifique Sud de devenir une zone d'affrontements militaires. Notre volonté d'œuvrer ensemble a été démontrée dans plusieurs organisations régionales, dont la plus importante est le Forum du Pacifique Sud où neuf chefs de gouvernement du Pacifique Sud se réunissent régulièrement et auquel la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ces deux dernières années, a apporté une contribution dynamique. Cette détermination de travailler ensemble, c'est cela que traduit le mot "voisin" dans le Pacifique.

120. Aujourd'hui, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se joint à l'Australie, à Fidji et à la Nouvelle-Zélande en tant que Membre de l'ONU. Ses progrès sur la voie de l'indépendance ont eu leurs difficultés. Il est tout à l'honneur des dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Gouvernement australien que ces difficultés aient pu être surmontées. La Papouasie-Nouvelle-Guinée fera entendre à son tour sa voix ferme aux Nations Unies. C'est un pays remarquable, divers dans sa langue et sa culture, riche en ressources naturelles, spectaculaire dans ses paysages, heureux, si je puis dire, dans le choix de ses dirigeants.

121. Au nom du Gouvernement et du peuple néo-zélandais, qu'on me permette d'adresser à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre nouveau Membre, et à son Premier Ministre, le salut maori que celui-ci connaît bien, j'en suis sûr : Haeremai, haeremai — bienvenue !

122. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique.

123. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : De même que nous avons chaleureusement appuyé la candidature de la Papoua-

sie-Nouvelle-Guinée, les Etats-Unis ont parrainé de tout cœur le projet de résolution sur l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons nos salutations les plus enthousiastes à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Membre le plus nouveau de cette organisation toujours plus universelle.

124. En tant que représentant du pays hôte, ma délégation salue les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Siège de l'Organisation. Puisse notre hospitalité être à la hauteur de celle pour laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée est si justement réputée ! Je puis témoigner personnellement de la chaleur et de l'amitié qui émanent de ce pays, car conjointement avec les représentants de divers autres Etats Membres, j'ai eu l'honneur de participer à la mission de visite de l'ONU qui s'est rendue là-bas en 1972 pour observer les élections à la Chambre d'assemblée. Ces élections, qui ont été un élément important du processus d'autodétermination de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont été organisées de façon efficace et sans heurt par l'Australie, Puissance administrante, tandis que le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exerçait de façon raisonnée sa libre volonté. Qu'on me permette de souligner, une fois de plus, la profonde admiration qu'éprouve mon gouvernement pour la façon exemplaire dont l'Australie s'est acquittée de ses responsabilités en tant qu'Autorité administrante dans le cadre de l'Accord de tutelle.

125. Ma délégation salue chaleureusement la présence en cette assemblée de M. Michael Somare, premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce dirigeant éminent s'active vivement pour établir son pays dans la famille des nations. Le 8 octobre, par exemple, à Washington, où mon gouvernement a eu l'insigne honneur de le recevoir, le premier Ministre Somare a signé les accords du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ce faisant, il a souligné la volonté de son pays de jouer un rôle actif dans des institutions importantes pour la communauté internationale. En tant que membres du Conseil de tutelle, les Etats-Unis considèrent ces événements avec intérêt et enthousiasme.

126. Ma délégation salue également notre ami et collègue, Ralph Karepa, en tant que représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à New York. Ce sera une vive satisfaction que de travailler avec lui et sa délégation dans la période à venir, et nous sommes impatients de le faire.

127. Les Etats-Unis souhaitent à la Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'elle tire de sa qualité de Membre de l'ONU tous les bénéfices dont elle pourrait avoir besoin. Nous nous félicitons d'avance de la contribution que la Papouasie-Nouvelle-Guinée apportera aux délibérations et aux activités de l'Organisation mondiale. Une fois encore, bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

128. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'inviter le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Michael Somare, à prendre la parole devant l'Assemblée.

129. M. SOMARE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a 24 jours, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue un Etat indépendant. Aujourd'hui, alors que mon pays prend place

au sein de cette organisation, nous vivons un second grand moment de notre histoire. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Etats Membres qui viennent de féliciter la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des aimables observations qui ont été faites à propos de mon pays et de son peuple.

130. Les événements qui nous ont amenés ici ont pris du temps, non pas qu'il y ait eu une grande opposition à notre progrès vers l'indépendance, mais parce que les hasards de l'histoire et de la géographie se sont combinés pour retarder la naissance officielle de notre nation. En dépit de ces difficultés, nous sommes une nation souveraine. Notre peuple a maintenant une identité nationale. C'est là un des résultats les plus significatifs de notre histoire et nous saurons apprécier et protéger l'intégrité territoriale de notre nouvelle nation.

131. Je tiens à reconnaître la dette de reconnaissance que nous avons à l'égard de tous ceux qui ont rendu possible l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au statut d'Etat indépendant. Cette dette, nous la ressentons tout particulièrement envers l'Australie, qui a assumé les responsabilités de l'Autorité administrante aussitôt après sa propre accession à la condition d'Etat indépendant et qui, plus tard, a accepté les obligations découlant du mandat de la Société des Nations et, ensuite, de l'Accord de tutelle des Nations Unies.

132. Peut-être parce qu'elle était elle-même un nouvel Etat, l'Australie n'a pas imposé à mon pays une politique colonialiste autoritaire. Cela apparaît clairement dans le fait qu'aujourd'hui, 90 p. 100 du territoire demeurent la propriété traditionnelle de sa population.

133. Après la seconde guerre mondiale, le rôle de l'Australie a ressemblé de moins en moins à celui d'un maître. Au fur et à mesure que notre autonomie politique augmentait, à notre demande, l'Australie a assumé un nouveau rôle, celui d'un fournisseur d'aide généreux et sympathique. Elle a garanti que ce rôle se poursuivrait dans nos nouvelles relations d'Etats associés et voisins dans le Pacifique. J'espère sincèrement que les relations des années passées permettront de nouer à l'avenir des liens étroits d'amitié et de coopération entre nos deux pays.

134. Je dois également exprimer notre reconnaissance à l'égard du Conseil de tutelle et du Comité de la décolonisation pour le rôle qu'ils ont joué en faveur du progrès de notre nouvelle nation; notre gratitude va également au Président de l'Assemblée et à tous ceux qui ont été les parrains de notre admission, aujourd'hui, en cet organisme, car notre admission représente en effet l'apogée de ce progrès.

135. En tant que représentant de mon pays et d'un nouvel Etat Membre, je tiens à dire quelques mots de la façon dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée envisage son rôle dans les affaires mondiales. Notre action et notre attitude seront inspirées par notre conviction que notre premier devoir commence chez nous. Il nous faut en effet, renforcer nos programmes de développement économique et social.

136. En tant que dirigeant d'un nouveau gouvernement du tiers monde, je déclare, sans m'en excuser, que notre première préoccupation est le bien-être de notre peuple. Nous souhaitons progresser en matière

de paix et de sécurité et nous comprenons que, pour arriver à cet objectif, nous devons également prendre position dans les affaires mondiales, même si notre influence doit être limitée, sur la scène internationale, par nos dimensions et notre inexpérience.

137. Nous comprenons l'interdépendance croissante de toutes les nations Membres de la famille mondiale; c'est pourquoi nous considérons que les Nations Unies sont le principal espoir du tiers monde. Dans les limites de nos faibles moyens financiers et de nos ressources humaines, nous espérons jouer un rôle actif et positif dans cette organisation mondiale et dans ses organes subsidiaires et affiliés.

138. Depuis longtemps, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été en relation avec le Commonwealth des nations et nous entendons poursuivre ces relations. Nous avons déjà trouvé amitié et compréhension chez nos partenaires. Notre position géographique fait que nous sommes intéressés par les affaires de deux régions : le Pacifique Sud et le Sud-Est asiatique.

139. En matière ethnique et culturelle, nous sommes un peuple du Pacifique Sud. Nous croyons à l'étroite coopération entre les peuples insulaires pour la protection de notre environnement. La force de cette conviction apparaît dans notre intention de parrainer, avec la Nouvelle-Zélande et Fidji, une résolution qui sera soumise à cette assemblée, tendant à faire du Pacifique Sud une zone dénucléarisée. Il est bon que cela soit notre première contribution aux travaux de l'Assemblée. Nos futurs engagements à l'égard de cette région ont été matérialisés par notre participation aux organisations régionales auxquelles nous appartenons.

140. Nous avons également une frontière commune avec notre voisin immédiat, l'Indonésie, et aucune partie du Sud-Est asiatique n'est très éloignée de nos côtes. Nos objectifs prioritaires à l'intérieur de notre territoire font que nous nous préoccupons directement du maintien de la paix et de la sécurité dans ces deux régions et du développement progressif, économique et social de leurs populations.

141. La position que nous adopterons dans nos relations vis-à-vis d'autres pays peut être qualifiée d'universaliste. Nous ne cherchons pas à nous mêler aux conflits qui ont éclaté dans l'histoire passée, une histoire à laquelle nous n'avons pas participé. De même, si je peux me permettre de paraphraser les paroles d'un dirigeant africain, le Président de la République-Unie de Tanzanie, je dirai que "nous ne voulons pas que nos amis choisissent nos ennemis pour nous." A de très rares exceptions — celles de pays ayant une politique raciale ou sociale que nous ne pouvons pas accepter — nous reconnaitrons les gouvernements qui désireront nous reconnaître. Cependant, si le prix de cette reconnaissance réciproque est tel que nous devons prendre parti dans un conflit régional, interne ou idéologique, alors nous la rejetterons.

142. Notre pays a des ressources importantes mais non exploitées et nous comprenons, par conséquent, que le commerce est un facteur puissant de l'accroissement des relations entre Etats. Alors que nos partenaires commerciaux se développent, il est inévitable que cette coopération se développe également à d'autres niveaux. Les pays partenaires dépendent les

uns des autres. La dépendance continue assure l'amitié. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie donc entièrement les principes sur lesquels repose la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

143. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un nouveau pays en voie de développement et ce fait est un élément fondamental de sa politique future à l'égard du monde. La base de la vie économique de notre peuple demeure une agriculture de subsistance. Comme tous les pays en développement, nous devons donc faire face à des difficultés et à la nécessité de poursuivre notre développement dans un système économique mondial qui, pour l'instant, est inéquitable. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'efforcera de réformer ce système. Nous savons que nous trouverons pour cette cause de nouveaux alliés, notamment dans le tiers monde.

144. Enfin, bien qu'une telle déclaration puisse sembler importante venant d'un pays si nouveau et encore tellement dénué d'influence, je tiens à proclamer l'engagement fondamental de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à maintenir la paix dans notre région et dans le monde, et à défendre la Charte des Nations Unies.

145. Les problèmes du monde actuel exigent un effort déterminé et constructif de tous les pays. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à apporter sa contribution à l'Organisation.

#### POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Statut d'observateur pour la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies

146. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole au représentant de la Gambie qui désire présenter le projet de résolution A/L.765 et Add.1.

147. M. N'JIE (Gambie) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette session, je voudrais saisir cette occasion pour adresser à M. Thorn mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Sa grande expérience et son action dans cette organisation le qualifient au plus haut point pour assumer la tâche difficile qui lui est confiée et je lui souhaite un grand succès au cours de son mandat.

148. Je saisis également cette occasion pour saluer et féliciter mon collègue et frère, son prédécesseur éminent au poste de président, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour la manière brillante et heureuse dont il a mené les travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Son succès fait honneur non seulement à lui-même et à son grand pays, mais également à toute l'Afrique et, en fait, à la communauté internationale tout entière.

149. Cette assemblée sait que la Conférence islamique a été créée en 1970. Elle réunit 42 communautés homogènes, liées l'une à l'autre par les liens de l'histoire, un héritage commun et la foi islamique. Son siège est situé dans la ville de Djeddah, en Arabie saoudite.

150. La Conférence se consacre aux mêmes buts et principes que ceux des Nations Unies. Sa charte oblige les Etats membres à respecter les principes de la Charte des Nations Unies. En fait, la Conférence complète le rôle des Nations Unies et en rehausse l'efficacité.

151. Depuis qu'elle existe, la Conférence islamique s'est avérée une instance importante pour applanir les divergences entre Etats, résoudre les conflits, atténuer les tensions et favoriser des solutions justes et pacifiques aux problèmes mondiaux et régionaux. C'est un instrument efficace pour la conciliation, le règlement des différends, le rapprochement des points de vue et le renforcement de la solidarité. La Conférence est saisie de tous les problèmes majeurs dont s'occupent les Nations Unies. Certains des plus épineux, comme ceux de la Palestine, de Jérusalem, du Moyen-Orient, du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique australe, de la prolifération des armes nucléaires et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, figurent en permanence à l'ordre du jour de la Conférence, où l'on s'occupe activement de leur trouver des solutions justes et acceptables. Les ministres des affaires étrangères islamiques se réunissent chaque année pour étudier des questions anciennes et nouvelles et, le cas échéant, des conférences au sommet sont convoquées pour prendre des décisions.

152. Outre les affaires politiques, la Conférence s'emploie à développer et à améliorer les relations économiques internationales. Son rôle est de plus en plus grand dans le maintien et la reprise du rythme des progrès sociaux et économiques dans les pays du tiers monde. Les Etats qui en sont membres accordent une aide économique et humanitaire de plus en plus grande aux continents d'Asie et d'Afrique pour assurer le bien-être et la sécurité de leurs peuples. Comme l'a dit S. A. R. le prince Saud al Faisal :

“L'organisation de la Conférence islamique a fait des progrès rapides et considérables dans le cas de divers problèmes économiques et commerciaux, et elle a créé des institutions d'ordre financier, technique ou autre.”

153. La similarité des objectifs, les intérêts communs, sont une bonne raison d'institutionnaliser les rapports entre la Conférence et l'ONU et de resserrer la coopération dans tous les domaines qui les concernent au même titre. C'est pourquoi la Conférence souhaite obtenir le statut d'observateur pour participer en cette qualité aux sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires.

154. Au nom des Etats membres de la Conférence islamique, ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution suivant :

“L'Assemblée générale,

“Notant le désir des Etats membres de la Conférence islamique de voir s'instaurer une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence islamique.

“1. Décide d'inviter la Conférence islamique à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires en qualité d'observateur;

“2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires en vue de l'application de la présente résolution.”

155. M. ZHIRI (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation marocaine est très heureuse qu'avec l'approbation de l'Assemblée générale la question du statut d'observateur pour la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies ait été inscrite à l'ordre du jour.

156. L'inscription de cette question a été demandée par de nombreuses délégations, conformément à l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. La délégation marocaine a demandé la parole pour donner son appui à cette requête, conjointement avec de nombreux autres Etats, en conformité avec la position du Maroc depuis que l'idée d'une conférence islamique a été conçue.

157. Je mentionnerai que mon pays a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir la première réunion au sommet de la Conférence islamique à l'occasion de l'incendie par les sionistes de la mosquée Al Aqsa, le 21 août 1969. L'idée s'est cristallisée et la première Conférence islamique s'est tenue à Rabat à la requête et sur l'invitation du Maroc, en septembre 1969; de là est née l'organisation connue sous le nom de Conférence islamique, qui est devenu un organe permanent, avec ses propres organes subsidiaires et qui œuvre et fonctionne avec le plus grand succès. La Conférence islamique compte 42 Etats membres, tous Membres de l'ONU. Ils ont tous en commun un héritage culturel, spirituel et historique, et leur objectif est de former une communauté modèle qui tire sa valeur des principes de la religion des peuples qui en font partie, ainsi que des principes d'égalité de justice et de solidarité.

158. La Conférence islamique ne date pas de longtemps, mais elle a déjà pris des mesures importantes. Elle s'est avérée dès sa création un moyen efficace de rapprochement entre ses membres, de règlement des différends et d'intensification de la coopération et la solidarité sur le plan économique et social; et il y a lieu de louer la façon pratique dont elle a accompli cette œuvre. L'Organisation a fait et continue de faire tous ses efforts pour coordonner les politiques concertées de ses membres eu égard à plusieurs problèmes internationaux, comme par exemple la situation explosive au Moyen-Orient, les questions relatives aux Etats arabes, la discrimination raciale pratiquée en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, la question de la non-prolifération des armes nucléaires et le nouvel ordre économique international. Tout cela nous touche de fort près. De plus, nous savons tous que dernièrement la Conférence islamique n'a négligé aucun effort pour régler le différend qui opposait le Pakistan et le Bangladesh; à la suite de quoi, une entente est intervenue entre ces deux Etats frères.

159. Ainsi, la Conférence islamique a pu faire régner la paix, la coopération et la compréhension entre ces deux Etats dans le sous-continent indien, au lieu de permettre la continuation d'une atmosphère de tension et de disputes futiles. C'est là un résultat dû aux efforts de l'organisation; mais il y a également des activités dans le domaine économique en vue de trouver des moyens pratiques et réalistes et des méthodes d'interdépendance économique et de coopération sociale et culturelle à la suite de la Conférence au sommet de Lahore<sup>1</sup>, qui s'est tenue en février 1974.

160. Parmi les événements les plus importants, il y a eu la création de la Banque islamique de développement, au capital de 1 milliard de DTS dans le but d'aider les Etats Membres à exécuter des projets de développement économique et social. Il y a, de plus, le Fonds islamique de solidarité, prévu pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et apporter une assistance à des institutions scientifiques, techniques et éducatives des Etats membres. Ce fonds a été mis sur pied et a consacré cette année 30 millions de dollars à des projets de ce genre.

161. La Conférence islamique, qui cherche à établir une consolidation constructive et une coopération entre les peuples du monde et à apporter la prospérité et la coopération entre les divers peuples du monde qui appartiennent à différentes races, a des principes analogues à ceux qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies; ses objectifs sont très proches de ceux d'autres organisations internationales qui ont des aspirations communes et disposent d'un lien organique leur permettant de redoubler leurs efforts en faveur du progrès et du développement.

162. L'ONU a, dans le passé, accordé le statut d'observateur à bon nombre de ces organisations, reconnaissant ainsi le rôle complémentaire qu'elles jouent aux côtés des Nations Unies. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que l'on accorde également à la Conférence islamique le statut d'observateur à l'ONU.

163. La délégation marocaine, pleinement convaincue des capacités de la Conférence islamique, de ce qu'elle a réalisé et de ce qu'elle espère réaliser à l'avenir, estime que l'octroi du statut d'observateur pour la Conférence islamique non seulement montrera combien sont appréciés les efforts qu'elle a déployés tant à l'échelon régional qu'à l'échelon international, mais sera également une source d'enrichissement pour l'ONU, avec tout ce que cela comporte de coopération fructueuse entre les deux organisations.

164. La délégation marocaine, qui a participé avec diverses autres délégations à l'élaboration du projet de résolution, demande instamment à l'Assemblée générale d'accorder à la Conférence islamique le statut d'observateur à l'ONU.

165. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que je n'ai pas d'autre orateur inscrit, l'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/L.765 et Add.1. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3369 (XXX)].*

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Conseil économique et social

#### RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (PREMIÈRE PARTIE) (A/10284)

166. Mme SEKELA KANINDA (Zaïre) [Rapporteur de la Troisième Commission] : J'ai l'honneur de présenter la première partie du rapport de la Troisième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé

“Rapport du Conseil économique et social”. Ce rapport est contenu dans le document A/10284.

167. Au paragraphe 4 de ce rapport, la Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

“L'Assemblée générale décide d'inviter le Président et Rapporteur du Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili en ce qui concerne les droits de l'homme, créé par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 8 (XXXI) du 27 février 1975, afin qu'il prête son concours à la Troisième Commission dans son examen du rapport intérimaire du Groupe de travail spécial<sup>2</sup>.”

Ce projet de décision a été adopté sans objection par la Troisième Commission.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Troisième Commission.*

168. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme il n'y a pas de demandes d'explication de vote,

l'Assemblée va maintenant examiner le projet de décision recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 4 de son rapport [A/10284]. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières du projet de décision fait l'objet du document A/10291. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation de la Troisième Commission par consensus ?

*Le projet de décision est adopté.*

*La séance est levée à 13 h 20.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Deuxième Conférence islamique des rois et chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Lahore du 19 au 22 février 1974.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-huitième session, Supplément n° 4 (E/5635), chap. XXIII.*